

**JURA**  **CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

**Service de l'économie rurale**

*Rapport d'activité 2021*

**JURA**   
L'  ORIGINAL



# Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Améliorations structurelles.....	4
2.1	Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux.....	4
2.2	Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP).....	6
2.3	Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole.....	10
3	Améliorations foncières.....	12
4	Paiements directs.....	17
4.1	Evolution des structures et de la production.....	17
4.2	Mesures en faveur de la biodiversité.....	17
4.3	Mesures en faveur de la qualité du paysage.....	21
5	Droit foncier rural et viticulture.....	22
5.1	Activités courantes.....	22
5.2	Décisions liées au bail à ferme.....	22
5.3	Publication de la statistique foncière.....	22
5.4	Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles.....	22
5.5	Viticulture.....	24
6	Production animale.....	25
6.1	Dépenses 2021 en faveur de l'élevage.....	25
6.2	Marchés publics de bétail.....	25
6.3	Marchés de moutons.....	26
6.4	Organisation de concours.....	27
7	Autres activités.....	30
7.1	Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances.....	30
8	Personnel du Service au 31 décembre 2021.....	32

# 1 Introduction

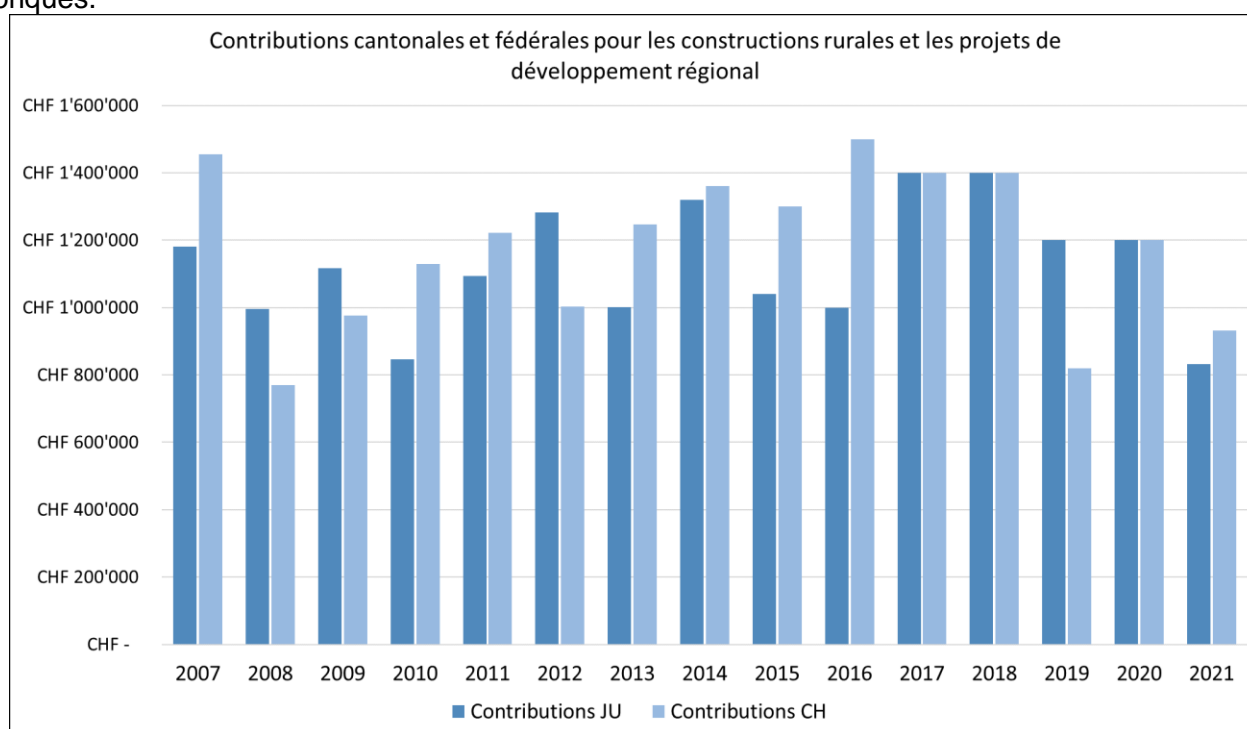
Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

## 2 Améliorations structurelles

### 2.1 Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

L'octroi de contributions non remboursables permet à l'Etat de soutenir diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Le maintien de la capacité concurrentielle des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rural. Sans ces aides le renouvellement des outils de production agricoles ne serait pas économiquement supportable.

En 2021, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 832'000 francs. Le montant des contributions fédérales a été de 932'000 francs. Le budget pour l'année 2022 prévoit un montant de 800'000 francs de contributions cantonales et un montant également de 800'000 francs pour les contributions fédérales pour ces rubriques.



### 2.1.1 Projets de développement régional (PDR)

L'année écoulée a marqué la poursuite de la phase de réalisation du PDR « Marguerite ». Le bilan du fonctionnement des infrastructures individuelles est positif et va au-delà des prévisions. A part celle de Ronald Sommer (JB), elles ont toutes été inaugurées avant 2021. Le décompte final a été établi chez Alain Perret (site ÔVA) durant cette année. D'une manière générale, les mesures liées au COVID-19 ont eu des répercussions positives sur les nuitées et la vente de produits du terroir alors qu'elles ont empêché le déroulement de toute manifestation liée aux mesures collectives. Les parcours équestres continuent de rencontrer un réel problème pour obtenir les autorisations sur sol bernois de telle sorte que la question se pose de prolonger la phase de réalisation à juin 2023 et non plus à fin 2022. Fin 2021, aucune autorisation officielle n'est entrée en force sur le jura bernois empêchant tout balisage et préparation sur le terrain. A l'inverse, le travail de fond avec les propriétaires et communes est bien avancé pour l'ensemble du réseau JB soit pour les 3 parcours à mettre en place. Sur le canton du Jura, le réseau continue de s'agrandir avec l'inauguration d'un parcours supplémentaire en Ajoie. Actuellement, avec celui de l'AREF, 4 réseaux sont fonctionnels sur le canton du Jura et deux sont en cours de réalisation sur le Haut-Plateau / Haute-Sorne et sur Delémont / Val Terbi. L'AREF est en train d'évoluer en association jurassienne avec des sections par district (AREJ). Le but étant de porter l'ensemble des réseaux JU dès 2022. Cette transition assurera la pérennité des parcours équestres après la phase de réalisation de Marguerite. L'AREC est pressentie pour en faire de même sur le JB dès 2023. Pour des raisons logistiques et de financement, le centre de service connaît une nouvelle orientation avec l'abandon d'un centre sis à ÔVA et la mise sur pied d'un groupe de travail composé des différentes associations liées à l'agritourisme sur le Jura et le jura bernois : Marguerite, Les Chemins du Bio, BeJu Tourisme rural avec prévision d'intégration d'autres associations qui verraient le jour. Si la forme change, les buts du centre de services restent inchangés. La coordination de ce centre sera reprise par BeJu Tourisme rural avec l'aide de la Fondation rurale interjurassienne. Au niveau de la communication, il a été décidé de ne pas développer d'identité visuelle propre à Marguerite mais de travailler avec les identités visuelles des partenaires. La collaboration avec les offices du tourisme s'est intensifiée.

Suite aux restrictions liées à la pandémie, les journées nationales d'échanges sur les PDR (ERFA) fixées initialement en juin 2021, se sont déroulées les 27 et 28 octobre 2021. Si le PDR Marguerite était le thème principal de ces journées, l'ensemble des PDR du canton du Jura a été présenté. Ces journées se sont déroulées sur les sites de ÔVA à Porrentruy et à Cornol chez Jeffrey Cattin (LCDB).

Le PDR « Créalait » a obtenu en 2021 les aides à l'investissement du canton du Jura et de la Confédération afin de poursuivre la phase de réalisation du projet. Ce PDR vise le développement de la transformation des produits laitiers dans le territoire cantonal. Il permettra en outre d'approvisionner une plus grande part de la population avec des produits locaux. Des investisseurs privés, des agriculteurs ainsi que des sociétés en mains agricoles, vont développer la production laitière, la transformation du lait, la logistique et les points de vente de produits laitiers. Les agriculteurs impliqués bénéficieront d'une meilleure rémunération par litre de lait transformé dans le canton en produits nouveaux ou traditionnels. Sur le plan financier, les contributions cantonales s'élèveront à 1,975 millions de francs et celles de la Confédération à 2,468 millions de francs pour un total d'investissements dans le secteur agricole estimé à 11,4 millions de francs. Il faudra six ans pour que le projet soit complètement réalisé. A partir de ce moment-là, il est escompté que « Créalait » génère des revenus additionnels de 3,3 millions de francs par an. Des retombées positives dont bénéficiera l'ensemble des acteurs régionaux de la filière laitière.

## 2.2 Crédits d'investissement (CI) et Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles. Ces prêts sont remboursables et sans intérêt. Ils permettent également de soutenir des mesures écologiques et sociales.

### Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. Elle est présidée par le ministre de l'économie, de la santé, M. Jacques Gerber. Ses membres sont Mme Catherine Chételat, Mme Sonja Sauser, M. Etienne Oeuvray et M. Lionel Richard. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2021 compte tenu des mesures décidées pour enrayer la propagation du coronavirus Covid-19, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 2 reprises en visioconférence et à 2 reprises en présentiel. Elle a traité 57 demandes d'aides à l'investissement (56 en 2020), 27 cessions de rang (43 en 2020), 31 radiations de droit de gage (33 en 2020) et 3 interventions (10 en 2020). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2020. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 2 demandes de report de remboursement (2 en 2021).

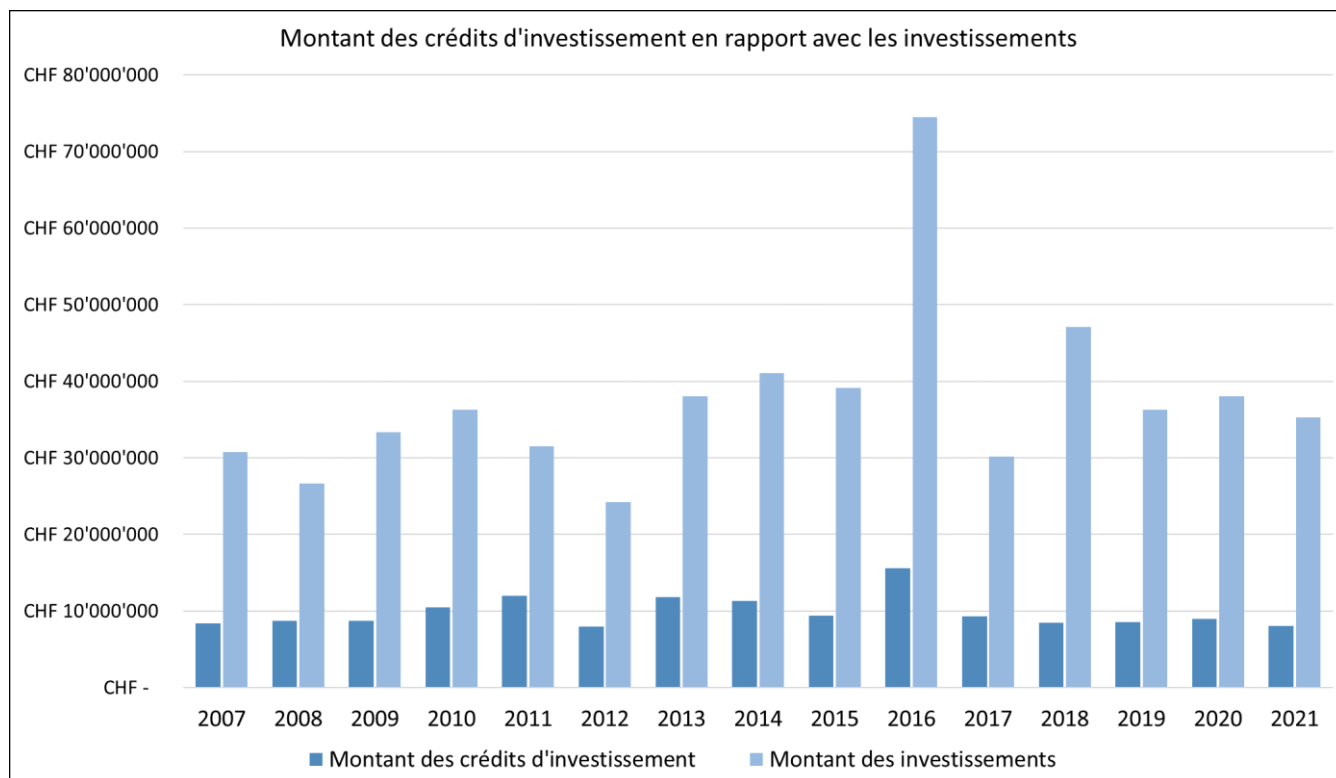
Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 74,75 millions de francs au 31 décembre 2021. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2021, la Confédération n'a pas alimenté le fonds en question.

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aides aux exploitations comptait 13,65 millions de francs au 31 décembre 2021, dont 10 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,5 millions de francs du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton. En 2021, aucun montant supplémentaire n'a été versé.

### 2.2.1 Crédits d'investissement (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aides initiales	8	15	11	16	22	16	11	13	16	14
Construction et transformation de ruraux	22	28	34	19	30	30	20	14	16	16
Habitations	15	15	10	13	12	10	6	8	10	5
Diversification	7	0	1	3	2	2	4	2	1	4
Achat exploitations	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1
Personnes morales	5	12	4	7	5	9	1	3	4	2
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>73</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>47</b>	<b>42</b>



En 2021, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 35 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à lisier, achat de machines en commun, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 38 millions de francs en 2020. Le montant important des investissements engendrés par les crédits d'investissement est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de la production d'énergie renouvelable.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement est resté stable en 2021 (42 dossiers traités) en comparaison aux trois années précédentes; celui des aides initiales ou des aides à l'installation est de l'ordre de 50% en rapport au besoin théorique de relève dans l'agriculture jurassienne.

## 2.2.2 Aides aux exploitations paysannes (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conversion de dettes	3	1	2	7	5	11	8	9	4	8
Situation financière difficile	14	6	0	22	3	0	24	12	2	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP (en francs) :

Année	Montant en francs	Année	Montant en francs
2011	1'316'000	2017	1'935'800
2012	679'500	2018	2'786'200
2013	271'000	2019	3'470'300
2014	320'000	2020	1'153'900
2015	1'457'200	2021	1'735'000
2016	888'200		

### Conversion de dettes

Le canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêts. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture, c'est pourquoi un remboursement du prêt est exigé à moyen terme.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles qui ne rencontrent pas de difficulté de trésorerie afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2021, 8 AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

### AEP dans le cadre de situation financière difficile

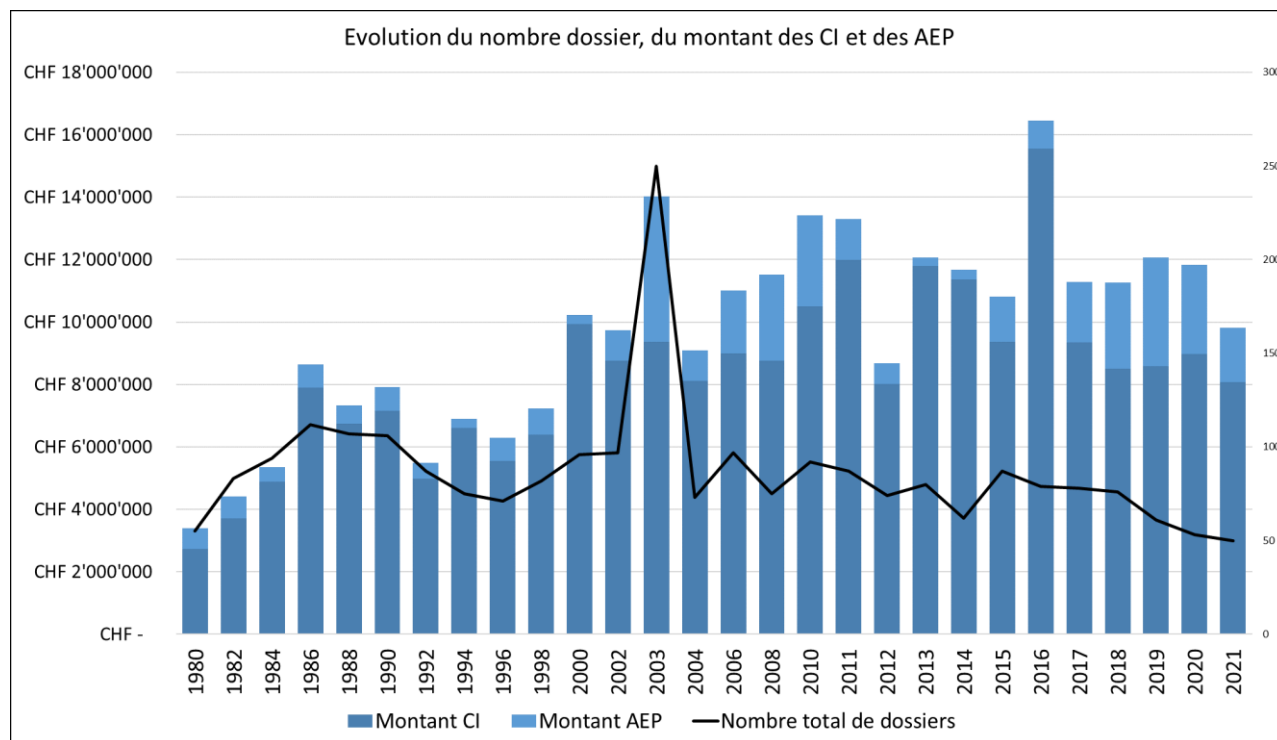
Alors qu'en 2020, 2 AEP "situation financière difficile" ont été allouées à des agriculteurs confrontés à des difficultés financières dont ils ne sont pas responsables, en 2021 aucune AEP n'a été allouée pour cette mesure.

### Bilan

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Crédits d'investissement (en mio. de francs)	60.4	62.7	64	66.9	69.9	70.9	72.9	72.9	74.5	74.75
Aide aux exploitations agricoles (en mio. de francs)	11.8	12.1	12.4	12.5	12.8	12.8	12.6	12.6	13.8	13.65
Dossiers actifs	905	925	904	870	928	851	900	904	830	870

Aucun crédit fédéral supplémentaire n'a été attribué au bilan CI en 2021. Globalement le nombre des prêts actifs a légèrement augmenté en 2021 et a passé de 830 à 870 (+ 40).





### **Prêts de développement rural (PDR)**

En 2021, 3 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de 170'000 francs.

### **Fonds de développement rural durable (PDRD)**

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2021, 4 projets agricoles (aucun en 2020) ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de 170'000 francs provenant de ce fonds.

### **Fonds du service**

Le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2021. Les amortissements se sont montés à 6'667 francs pour porter le solde des liquidités du fonds du service à 156'464 francs à la fin de l'année 2021. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture par exemple).

### **Groupe de travail « Réduction des coûts de construction en agriculture – quelles solutions ? »**

Les coûts de construction des bâtiments agricoles ont poursuivi leur augmentation ces dernières années. Afin de tenter d'inverser cette tendance pour que ces projets restent rentables et finançables à l'avenir, un groupe de travail a été créé. Il a pour objectif d'identifier le problème, d'analyser les influences sur les coûts de construction en agriculture et de définir des mesures à mettre en place afin d'endiguer l'augmentation des coûts de construction. Les organisations suivantes ont été intégrées à ces réflexions : AgriJura, FRI, AGRIDEA, ASM, SuisseMelio, SIN, deux architectes et ECR. Ce groupe de travail ne s'est pas réuni en 2021. Toutefois, une enquête a été réalisée par AGRIDEA afin de mieux connaître les besoins réels dans les domaines des coûts des bâtiments agricoles, des chiffres de références et des outils de calcul. Les résultats de l'enquête sur les besoins doivent permettre d'aborder les mesures appropriées avec les acteurs du secteur et le système de connaissance agricole.

### **2.3 Rapports, préavis et examens de conformité lors de procédures de demande de permis de construire en zone agricole**

Dans le cadre des procédures de demandes de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le service de l'économie rurale est chargé de délivrer les autorisations de conformité à la zone et autres préavis. En 2021, avec 107 consultations rédigées à l'attention du SDT ou des communes (98 examens de conformité à la zone agricole, 2 rapports et 7 préavis), il a été constaté une augmentation des examens établis (93 en 2020). Ces examens de conformité, rapports et préavis sont déterminants dans les procédures de demandes de permis de construire des projets situés en zone agricole.

Aux termes de l'article 25 al. 2 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir, l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Dans le Jura, l'autorité cantonale compétente est définie à l'article 29c de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT ; RSJU 701.1). Dans un souci d'efficacité, d'économie et d'accélération des procédures administratives, cette dernière disposition légale a été modifiée le 26 juin 2019 par le Parlement cantonal.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (date d'entrée en vigueur de la modification légale), la nouvelle répartition des compétences administratives relatives aux projets de construction hors de la zone à bâtir doit être suivie ainsi :

- a) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui trouvent place dans l'aire forestière, dans les périmètres de protection de la nature et dans les périmètres réservés aux eaux sont examinés et autorisés par l'Office de l'environnement (ENV),
- b) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir relatifs à des exploitations agricoles sont examinés et autorisés par le Service de l'économie rurale (ECR) ;
- c) Les projets de construction situés hors de la zone à bâtir qui ne concernent pas les cas cités sous points a et b sont examinés et autorisés par le Service du développement territorial (SDT).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de consultations (examens de conformité à la zone agricole, rapports et préavis) ECR à l'attention du SDT	72	81	80	103	93	77	84	75	93	107

### **JURAC- Permis de construire en ligne**

La prestation JURAC du Guichet virtuel permet la gestion électronique des demandes de permis de construire. La digitalisation des formulaires et des processus permet à toutes les parties prenantes de traiter un dossier de son dépôt jusqu'à la décision. Des courriels renseignent en continu le requérant ou son mandataire sur l'avancement de son dossier.

Après avoir été déployé de manière concluante durant six mois dans sept communes pilotes, JURAC a été introduit dans l'ensemble du canton du Jura depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Depuis cette date et conformément à la loi, toute demande de permis de construire (petit et grand) dans le canton du Jura doit obligatoirement être saisie par le requérant ou son mandataire dans la prestation JURAC du Guichet virtuel, où elle sera traitée par l'autorité compétente.

### **2.4 Remise du prix 2021 de l'innovation et de l'excellence en agriculture**

Le Gouvernement a décerné pour la quatrième fois le Prix de l'innovation et de l'excellence en agriculture. Le lauréat de l'édition 2021 est la famille de Christelle et Stéphane Balmer à Courcelon, à la tête d'une exploitation agricole qui a misé sur la diversification des productions et des activités. La famille Balmer a, de par ses choix orientés vers des productions à forte valeur ajoutée, créé des nouveaux débouchés de vente, mais aussi des emplois.

Ce prix répond aux trois piliers du développement durable que sont la qualité environnementale, l'équité sociale et l'efficacité économique. Trois entreprises ont déposé un dossier pour tenter de décrocher la récompense de 10'000 francs offerte par le Gouvernement de la République et Canton du Jura. Le jury, composé de représentants des associations professionnelles agricoles et des consommateurs, a dû se déterminer sur des projets de bonne qualité. La sélection s'est finalement portée sur la famille Balmer de Courcelon qui a opéré une diversification importante des productions agricoles et de ses activités.

Soucieuse de rentabiliser au mieux les structures de son exploitation agricole, la famille Balmer a lancé et développé plusieurs productions et activités à la ferme : production de lait de chèvres, écoulement de la viande transformée de cabris, mise-bas et sevrage de porcelets, production et commercialisation de pommes de terre en vente directe et école à la ferme. Avec l'aide d'artisans bouchers régionaux, la famille Balmer a confectionné différents produits, notamment une terrine de cabri aux pommes qui a été médaillée lors du Concours suisse des produits du terroir. La famille Balmer ne compte pas s'arrêter là et projette, à terme, de créer un local de vente à la ferme avec un magasin en libre-service et la mise en place de la production de légumes et de plantes aromatiques en permaculture. Cet exemple montre que l'agrandissement du domaine agricole n'est pas l'unique voie pour améliorer le revenu d'une entreprise.

### 3 Améliorations foncières

#### Etat des dossiers d'améliorations foncières fin 2021

Communes (localités) actuellement en procédure de remaniement parcellaire	Bonfol Courtételle Les Genevez	Corban Ederswiler Montsevelier	Courchapoix Grandfontaine Rocourt
Entrées en possession des nouvelles parcelles en 2021	Bonfol		
Dissolution de syndicats de remaniements	Dampfreux, Delémont-Ouest, St-Brais		
Remaniements parcellaires en discussion	Haute-Ajoie, La Baroche, Soulce - Undervelier, Movelier		
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en préparation	Undervelier – Soulce, Soubey, Saulcy, SEVT (2 <sup>ème</sup> paquets fermes et interconnexion A16), fermes Doubs Goumois-Pommerats, autres petits projets : ferme du Tivila		
Approvisionnement en eau de villages et fermes en réalisation	Le Boéchet (Les Bois), Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), fermes sur communes dans la vallée du Doubs, autres petits projets		
Accès de fermes et desserte rurale en cours de préparation	Soubey (réseau communal, 3 <sup>ème</sup> étape), Syndicat de chemins Les Bois 2 (3 <sup>ème</sup> étape), Saignelégier 1 <sup>ère</sup> étape de chemin (réseau communal), autres petits projets : ferme Mont-sur-Lucelle, ferme Grangiéron, ferme du Poye, ferme du Monnat		
Accès de fermes et dessertes rurales en cours de réalisation	Muriaux (réseau communal, 1 <sup>ère</sup> étape), Les Enfers (réseau communal), St-Ursanne (accès de fermes), Syndicat Schönenberg, autres petits projets		
Amélioration de desserte rurale simplifiée (AFS) en préparation	-		
AFS en cours de réalisation	-		
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), étude en cours	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux		
PGI en cours de réalisation	-		

#### Contributions versées pour les améliorations foncières de 2012 à 2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contributions cantonales (en mio. de francs)	2.24	2.78	1.89	2	1.96	1.8	1.8	2.0	2.0	2.36
Contributions fédérales (en mio. de francs)	2.14	2.8	2.89	2.82	2.54	2.57	1.69	2.44	1.21	2.12
<b>Total</b>	<b>4.38</b>	<b>5.58</b>	<b>4.78</b>	<b>4.82</b>	<b>4.5</b>	<b>4.37</b>	<b>3.49</b>	<b>4.44</b>	<b>3.21</b>	<b>4.48</b>

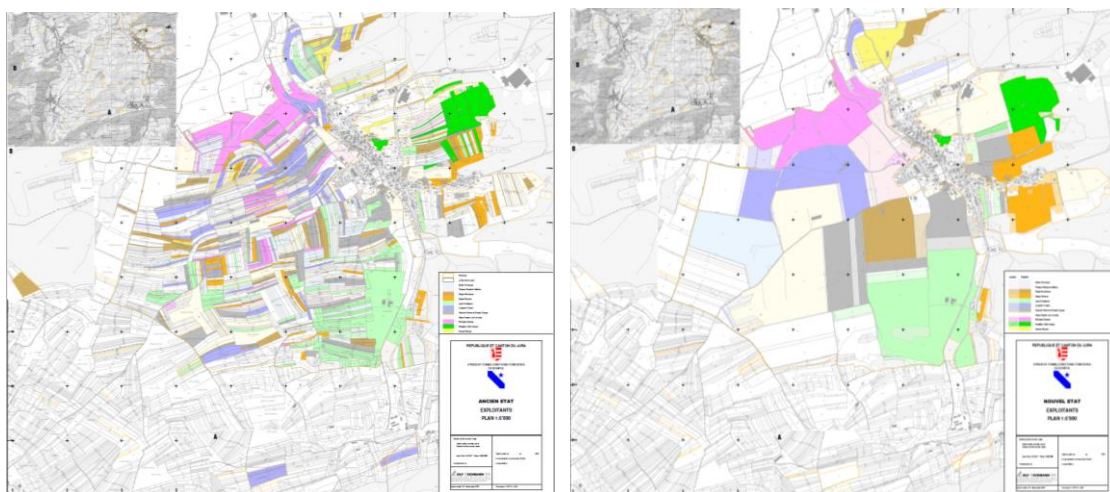
#### Remaniements parcellaires

- Le projet général du Remaniement parcellaire (RP) Ederswiler a été approuvé par le Gouvernement le 18 août 2020 et par l'OFAG le 22 septembre 2020 ; les travaux sur le terrain

- pour ce RP ont grandement avancé en 2021, plus de 60% des infrastructures ont été réalisées ;
- L'entrée en possession des nouvelles terres a eu lieu au 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour le RP Bonfol ;
  - Les travaux préparatoires dans le RP des Genevez se poursuit (projet général et projet de nouvelle répartition). En principe l'entrée en possession des nouvelles terres des Genevez devraient avoir lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
  - Les travaux se finalisent dans les SAF CCM, Grandfontaine et Rocourt ; pour le SAF Courtételle, les travaux de la dernière étape ont été réceptionnés en décembre 2021. Le décompte suivra début 2022 ;
  - Les syndicats de Damphreux et Delémont-ouest ont été dissous. Quant à celui de Saint-Brais, il faut attendre l'aval du Gouvernement pour sa dissolution ;
  - Haute-Ajoie et la Baroche ont décidé de faire une étude d'avant-projet de RP ;
  - Soulce et Undervelier discutent l'idée de lancer un avant-projet de remaniement.



SAF Ederswiler / 1<sup>ère</sup> étape de chantier pose des chemins en bandes de roulement et bitume



Plan de l'ancien état et du nouvel état du SAF Bonfol (extrait du dossier Rolf Eschmann SA)

### Alimentation en eau

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets (SEVT 2<sup>ème</sup> étape des fermes et interconnexion A16, fermes dans les côtes du Doubs à Saignelégier, etc.) ;
- Les travaux pour la rénovation de l'alimentation en eau du Boéchet avec ses fermes environnantes sont terminés ;
- Différents projets d'interconnexions sont en préparation (Undervelier-Soulce, Soubey, etc.) ; pour ces dossiers, il n'y a en principe pas de subventions AF cantonales, vu les subventions élevées d'ENV ; toutefois, en fonction de l'importance agricole de ces raccordements, une subvention OFAG peut être sollicitée ;
- Différentes adductions d'eau ont été engagées en 2021 ou sont en préparation pour des fermes isolées ; les nouvelles demandes dépendront de la suite de l'évolution du climat ces prochaines années. Si les effets du réchauffement climatique se confirment, avec de longues périodes sans pluie et de fortes canicules, les fermes non-raccordées à un réseau public vont probablement

engager des demandes à notre service les unes après les autres. En effet en raison des conséquences financières importantes qu'implique la liaison de fermes isolées aux réseaux d'eau public, les exploitants de ces domaines repoussent ce genre de décision à la dernière limite. Un raccordement à un réseau public provoque des charges supplémentaires de quelques milliers de francs par année pour une exploitation avec du bétail.

#### Desserte rurale

- Les travaux préparatoires se sont poursuivis pour différents gros projets (Soubey 3<sup>ème</sup> étape, SCB2 3<sup>ème</sup> étape, Saignelégier 1<sup>ère</sup> étape du réseau communal) ;
- Les travaux ont démarré pour une première étape du réseau communal de Muriaux, et également aux Enfers ; différents petits projets ont également été engagés ;
- Les travaux du Syndicat de chemins Envelier - Grande Schönenberg ont été bloqué par un recours au Tribunal fédéral (chantier stoppé) qui a rendu son verdict. Le chantier pourra reprendre début 2022.
- Les travaux de réfection des dessertes individuelles de La Claude-Chappuis (Develier), de Clos-du-Doubs et de la Combes Chavat, ont été réceptionnées.

#### Plans de gestion intégrée (PGI)

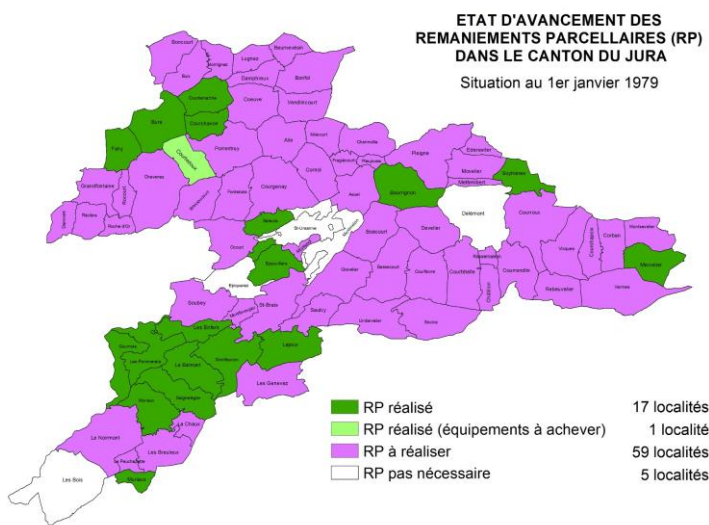
- Le PGI de Saignelégier est en cours de finalisation.

#### Priorisation des mesures d'améliorations structurelles

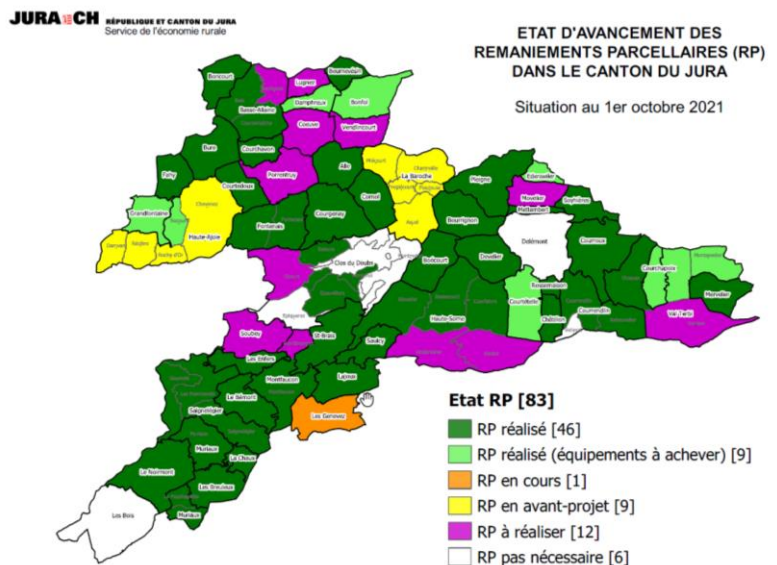
- Vu les défis de l'agriculture et les défis financiers de l'Etat ces prochaines années, le Chef DES a demandé à ECR de faire des propositions de priorisation des mesures d'améliorations structurelles pour la nouvelles législature 2021-2025 ; les milieux professionnels ont été associés à la démarche ; le dossier devrait être finalisé en 2022.

Personnel ECR du secteur

- M. Pierre Simonin a pris sa retraite en octobre 2021, après avoir assumé pendant 40 années la responsabilité du secteur AF à l'ECR ; vu l'allègement de travail demandé par M. P. Simonin pour ses 2 dernières années d'activités, une opportunité s'est présentée pour engager à temps partiel (40%) M. Claude Ciochi, géomaticien, ce qui a permis un tuilage bienvenu pour ce genre de dossiers qui s'inscrivent dans la durée, notamment les remaniements parcellaires. Claude Ciochi occupera au 1<sup>er</sup> octobre 2021, le poste au taux de 60%. L'engagement d'un nouveau collaborateur s'est effectué durant le courant du mois d'octobre. Au terme de la procédure, Vincent Fringeli a été nommé à 40% et entrera en fonction au 1<sup>er</sup> mars 2022. Durant ce temps c'est M. Ciochi qui assumera seul la fonction de responsable des améliorations foncières.



*Comparaison de l'état d'avancement des remaniements parcellaires dans le canton du Jura depuis 1<sup>er</sup> janvier 1979*



### Dossiers transversaux

- Le plan spécial cantonal concernant le PRE a été mis à l'enquête publique en 2020, les oppositions ont été traitées et le Gouvernement devait normalement approuver ce dossier dans le courant du printemps 2021; les conséquences pratiques concernant l'agriculture se feront sentir probablement en 2022, bien que beaucoup d'exploitants agricoles riverains des cours d'eau ont déjà anticipé les mesures sur le terrain.
- Le plan sectoriel des Surfaces d'assolement (SDA) a été revu au niveau fédéral et une harmonisation des données et pratiques des cantons est souhaitée par la Confédération (Ccsol). Une commission de travail pilotée par le SDT englobant l'ECR et l'ENV a été créée pour conduire les réflexions à ce sujet.
- Un groupe de travail conduit actuellement une réflexion quant à la digitalisation des drainages cantonaux. Les premiers travaux devraient débuter au milieu de l'année 2022, avec l'inventaire et la numérisation des drainages.
- Malgré les incertitudes liées aux mesures Covid, le cours des nouveaux candidats experts pour les commissions d'estimation c'est tenu le 28 et 29 juin 2021 dans les locaux de Courtemelon. 15 nouveaux experts ont été formés et pourront être appelés dans les prochains remaniements parcellaires qui se préparent.



*Courtemelon journées de formation des experts*



## 4 Paiements directs

### 4.1 Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la BDTA. Toutes les autres données ont été saisies sur Acorda.ch.

#### Résumé des données principales

	1999	2007	2013	2018	2019	2020	2021
<b>Exploitations agricoles</b>							
Recensées	1'144	1'066	970	929	926	917	909
Dont PER	1'097	968	857	767	746	730	718
Dont BIO	47	98	113	162	180	187	191
Communautés	-	52	47	42	40	37	37
SAU totale (en hectares)	39'301	40'289	40'258	40'408	40'226	40'344	40'330
<b>Production végétale (en hectares)</b>							
Prairies	17'580	19'606	19'832	19'580	19'453	19'537	19'433
Pâturages (sans communaux)	8'290	9'555	9'628	9'584	9'580	9'581	9'548
Pâturages d'estivage	-	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	4'400	2'651	3'229	3'554	3'666	3'493	3'621
Céréales fourragères	4'330	3'788	2'644	2'243	1'845	2'200	2'183
Maïs-grain	313	208	142	180	172	241	272
Maïs d'ensilage et vert	2'132	2'391	2'490	2'258	2'207	2'151	2'151
Oléagineux	890	972	1'010	1'106	1'096	1'188	1'053
Pois protéagineux / féverole / méteil pois-orge	105	168	176	512	463	452	414
Pommes de terre	109	56	36	29	26	26	27
Betteraves sucrières	334	339	352	500	525	565	550
Tabac	35	40	42	39	36	36	32
Surfaces à litière, haies, bosquets	252	280	365	448	466	474	477
<b>Production animale</b>							
Bovins totaux	55'715	58'745	58'903	59'007	58'723	57'674	57'313
Vaches	20'215	22'770	23'385	23'125	23'081	22'988	22'771
Vaches laitières	-	15'610	16'129	15'519	15'327	15'003	14'588
Autres vaches, dont allaitantes		6'282	7'256	7'606	7'754	7'985	8'183
Génisses et taureaux de plus d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	13'572	13'542	16'392	16'049	15'985	15'260	15'008
Génisses et taureaux de moins d'un an (dès 2009 : y.c. engraissement)	9'540	8'517	19'136	19'831	19'655	19'426	19'533
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	11'086	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	1'302	1'467	-	-	-	-	-

### 4.2 Mesures en faveur de la biodiversité

La mise en place des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définies dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

#### 4.2.1 Evolution des SPB

##### Evolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau

	2002	2010	2012	2014	2016	2018	2019	2020	2021
Qualité I en % de la SAU, sans les arbres	9.0%	11.5%	12.0%	14.6%	16.1%	16.7%	17.0%	17.3%	17.4%
Qualité I en % de la SAU, avec les arbres*	10.5%	13%	13.6%	16.3%	17.9%	18.5%	18.8%	19.1%	19.2%
Qualité II en % des SPB éligibles	7.1%	29.2%	36.6%	35.3%	36.9%	38.2%	39.9%	40.4%	40.8%
Qualité II en % de la SAU, sans les arbres	0.7%	3.4%	4.6%	5.3%	5.9%	6.3%	6.7%	6.9%	7.0%
Qualité II en % de la SAU, avec les arbres*	0.7%	3.7%	4.9%	5.7%	6.4%	6.9%	7.3%	7.5%	7.6%
Réseau en % des SPB	-	29.3%	54.3%	57.4%	80.5%	82.1%	83.1%	83.9%	84.9%
Réseau en % de la SAU, sans les arbres	-	3.4%	6.8%	11.4%	13.3%	14.1%	14.5%	14.8%	15.1%
Réseau en % de la SAU, avec les arbres*	-	3.8%	7.4%	12.3%	14.4%	15.2%	15.6%	16.0%	16.3%

\* imputables à raison de 1 are par arbre

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2021, elles représentent 17.4% de la surface agricole utile et 19.2% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces, arbres compris, répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 40.8% des SPB éligibles, soit 7.6% de la SAU.

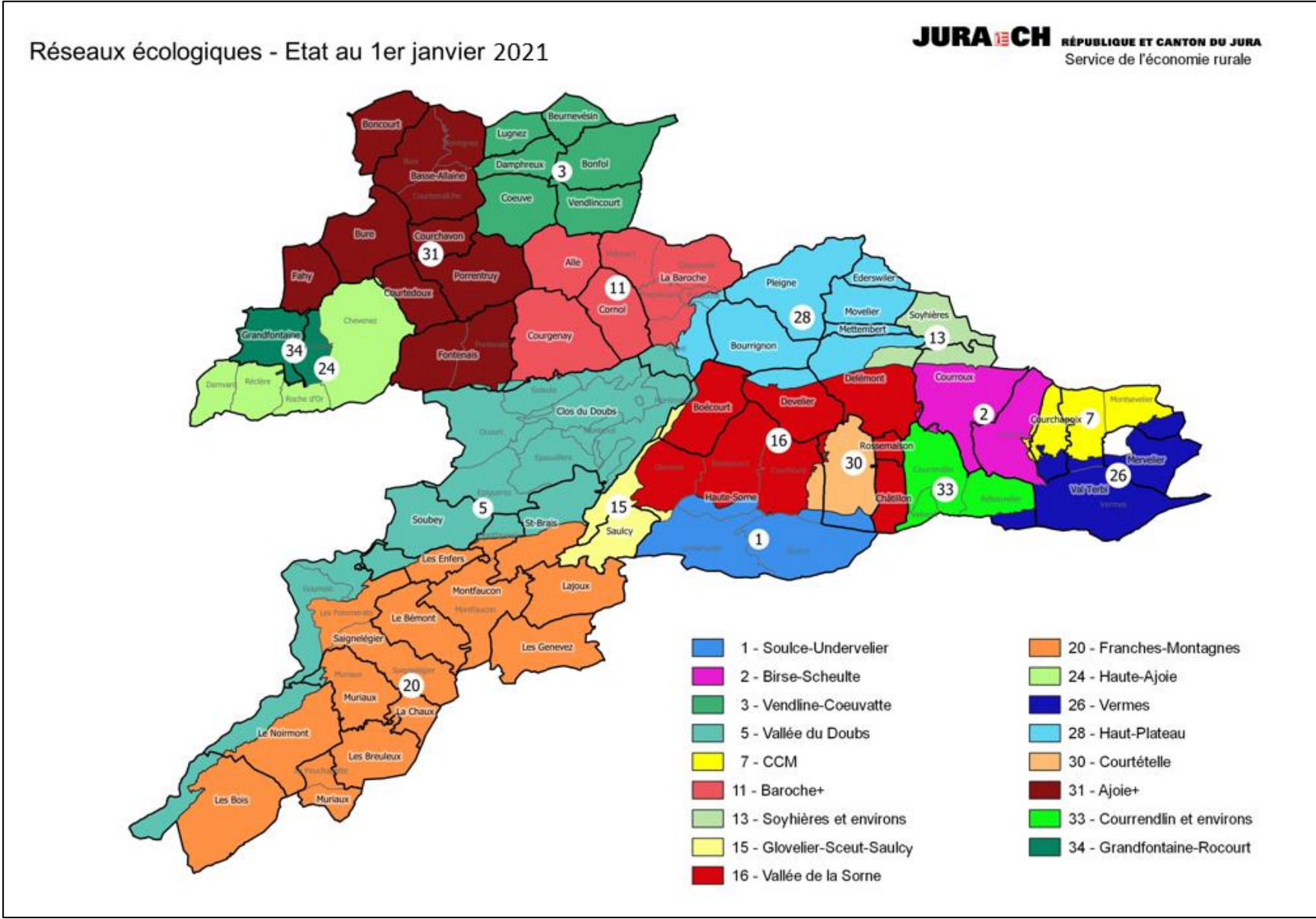
Quant aux surfaces mises en réseau, arbres compris, leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, 84.9% des SPB sont en réseau, ce qui correspond à 16.3% de la SAU.

## 4.2.2 Réseaux écologiques

Le montant des contributions versées pour l'année 2021 s'élève à 4'932'320 francs pour 820 exploitations, soit pour 2 exploitations de moins qu'en 2020.

### Liste des réseaux écologiques

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soultce-Undervelier	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion des réseaux de Soultce et Undervelier	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau Birse-Scheulte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de courroux et Vicques	1'513 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2018-2025 (3 <sup>e</sup> période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt	2'811 ha	AgriJura
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2019-2026 (3 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère « clos du Doubs et Vallée du Doubs »	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 <sup>e</sup> période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier, dans le cadre du remaniement parcellaire	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol, Courgenay et Alle	3'698 ha	AgriJura
13	Réseau de Soyhières et environs	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Commune de Soyhières et secteur du Vorbourg (Delémont)	596 ha	Association du Paradis des Lièvres
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie)	553 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de la Vallée de la Sorne	2018-2025	Fusion en 2018 des réseaux de Haute-Sorne (Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Develier), Delémont (bas), Boécourt et extension sur Rossemaison et Châtillon	3'000 ha	AgriJura
20	Réseau des Franches-Montagnes	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Entité paysagère des Franches-Montagnes	8'301 ha	AgriJura
24	Réseau de Haute-Ajoie	2017-2024 (2 <sup>e</sup> période)	Commune de Haute-Ajoie	2'111 ha	AgriJura
26	Réseau de Vermes et environs	2019-2026 (2 <sup>e</sup> période)	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), Commune de Mervelier et environs	1'190 ha	Association d'exploitants
28	Réseau du Haut-Plateau	2018-2025 (2 <sup>e</sup> période)	Fusion en 2018 des réseaux de Haut-Plateau (Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert), Bourrignon, Delémont (haut) et Löwenburg	2'900 ha	AgriJura
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais	4'542 ha	AgriJura
33	Réseau de Courrendlin et environs	2015-2022	Communes de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier	863 ha	Association d'exploitants
34	Réseau de Grandfontaine-Rocourt	2015-2022	Fusion en 2018 des réseaux de Rocourt et Grandfontaine. Dans le cadre du remaniement parcellaire	926 ha	Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt



### 4.3 Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le Canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants, d'adhérer à un projet et de bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesures étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2021, les différents projets comptaient au total 869 adhérents, dont 797 exploitations à l'année et 72 exploitations d'estivage.

La limite maximale par exploitation a été fixée à 151 francs par hectare de SAU, alors qu'elle était de 152 francs de 2017 à 2020, de 155 francs en 2016 et de 160 francs en 2015. Ce sont 5'220'478 francs qui ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à un maximum de 90 francs par pâquier normal (PN) comme en 2018, 2019 et 2020, alors qu'elle s'élevait à 91 francs en 2016 et 2017, et 97 francs en 2015. Un montant de 1'012'462 francs a été versé pour ces exploitations.

Le montant total des contributions versées en 2021 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à 6'232'940 francs.

Les 3 projets cantonaux sont arrivés au terme de leur période d'engagement de 8 ans (2014-2021). Pour chacun des projets, un rapport d'évaluation a été transmis à l'Office fédéral de l'agriculture qui les a validés.

Les 3 projets sont ainsi prolongés jusqu'à fin 2025 puisque dès 2026, des modifications seront apportés dans la législation afin qu'il y ait un rapprochement entre les projets à la qualité du paysage et les projets de mise en réseau.

## 5 Droit foncier rural et viticulture

### 5.1 Activités courantes

Notre service fournit des prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles. Pour le droit foncier rural, en 2021, une quarantaine d'expertises de droit foncier rural ont été facturées. Elles ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires. De plus, une vingtaine de préavis non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

### 5.2 Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- Des contrats de bail pour parcelles à durée réduite
- Des contrats de bail pour entreprises agricoles
- Des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles

En 2021, vingt-sept dossiers ont fait l'objet d'émoluments, dont dix décisions pour entreprises agricoles. Des dizaines de préavis ou renseignements non facturés ont été rendus pour le compte du service, d'autres services de l'administration cantonale, de communes jurassiennes, de particuliers et de notaires.

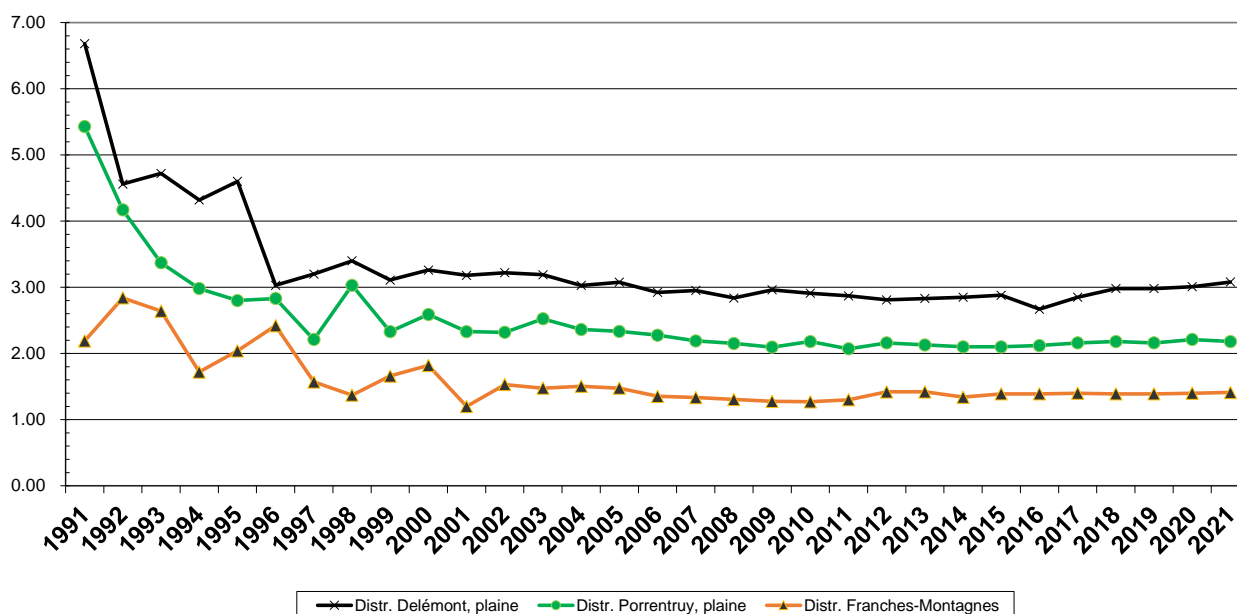
### 5.3 Publication de la statistique foncière

La statistique annuelle est publiée en décembre. Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et jusqu'au 31 décembre. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur notre site Internet.

### 5.4 Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont autorisées par la Commission foncière rurale que lorsque le prix de la transaction est licite au sens de la LDFR. Le prix d'acquisition est surfait lorsqu'il dépasse de plus de 5% le prix moyen payé pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. Pour cette raison, une statistique foncière est mise à jour annuellement. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la LDFR, dépeignant l'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les zones de plaine de Delémont, Porrentruy, et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991.

## Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m<sup>2</sup>)



Plus en détail, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale de ces dernières années, en fonction des zones :

Prix moyen au m <sup>2</sup> en francs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Delémont</b>							
Zone de plaine	2.88	2.67	2.85	2.98	2.98	3.01	3.08
Zone des collines	2.45	2.48	2.52	2.62	2.68	2.69	2.66
Zone de montagne	1.64	1.61	1.57	1.59	1.68	1.48	1.46
<b>Porrentruy</b>							
Zone de plaine	2.09	2.12	2.16	2.18	2.16	2.21	2.18
Zone de montagne et collines	1.29	1.25	1.29	1.29	1.35	1.37	1.42
<b>Franches-Montagnes</b>							
Zone de montagne	1.39	1.39	1.40	1.39	1.39	1.40	1.41

Pour l'obtention du prix licite, s'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication s'est établi à 2.17 en 2021. En 2020, il était de 2.15.

## 5.5 Viticulture

### Cadre légal

La viticulture jurassienne est régie par l'Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Les vins AOC Jura doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimale en sucre :	61.9 degrés Oechsles pour les blancs 69.7 degrés Oechsles pour les rouges
Rendement Maximum :	1.0 kg/m <sup>2</sup> pour les blancs 1.4 kg/m <sup>2</sup> pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages « dynamique », selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	Permis, à hauteur de 10% au maximum. Le coupage des rosés avec du blanc est interdit.
Millésime :	90% de raisins récoltés pour l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription initiale obligatoire</li> <li>• Contrôles de parcelles réguliers</li> <li>• Contrôles organoleptiques réguliers</li> </ul>
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du jura français

### Millésime 2021

Le millésime 2021 peut être qualifié « d'annus horribilis ». Les quantités sont descendues à un niveau très au-dessous de la moyenne des cinq dernières années (68'975 kg récoltés) suite à des intempéries historiquement mauvaises pour cette culture et la plupart des cultures spéciales. Les taux de sucre restent plutôt modeste.

Récolte enregistrée pour le canton du Jura :

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne annuelle sur 5 ans
kg de raisin	42'000	86'898	39'973	68'975	14'793	50'528

Les vendanges 2016, 2017 et 2019 avaient été marquées par des épisodes de gel. Les années 2018 et 2020 ont été relativement bonnes. Espérons que l'année 2021 reste exceptionnelle.



## 6 Production animale

### 6.1 Dépenses 2021 en faveur de l'élevage

Montants alloués :

Type	Montant	
Bovins	CHF	582'985
Chevaux	CHF	282'880
Menu Bétail	CHF	40'610
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>906'475</b>

### 6.2 Marchés publics de bétail

Les 35 marchés organisés dans le Canton ont permis de commercialiser 3824 bêtes en 2021. Si l'on compare avec l'année 2019, c'est 11% de moins (la comparaison avec l'année 2020 est difficile étant donné que 6 marchés avaient dû être annulés en raison du coronavirus). Les vaches représentent 48% des bêtes commercialisées (1840, soit 19% de moins qu'en 2019).

La surenchère moyenne obtenue, toutes catégories confondues, s'élève à 37 cts, contre 51 en 2020. La surenchère pour les vaches se monte à 41 cts contre 52 cts en 2020, ce qui représente 270 francs par vache.

Le prix moyen des vaches de la catégorie T s'élève à 4.55 francs, contre 4.46 francs en 2020. Pour toute l'année et pour toutes les bêtes, la plus-value obtenue via les surenchères se monte à plus de 740'000 francs, soit plus de 190 francs par bête.

Les marchés de bétail servent à commercialiser le bétail jurassien mais également et surtout à créer des prix de référence en Suisse. Les prix pratiqués sur les marchés sont en effet connus de tous puisqu'il s'agit de ventes aux enchères publiques. De plus, les prix sont publiés chaque semaine dans les journaux professionnels et sur internet. Ces prix de référence transparents servent à l'élaboration de la table hebdomadaire de Proviande (interprofession de la viande). Les agriculteurs qui viennent aux marchés rendent donc un précieux service à ceux qui n'y viennent pas, car la table précitée est valable également pour les livraisons directes aux abattoirs. C'est principalement pour cette raison que des contributions cantonales sont octroyées pour le bétail écoulé sur les marchés publics.

Les marchés sont co-organisés avec AgriJura et en étroite collaboration avec les communes, les syndicats d'élevage ainsi que des propriétaires privés qui mettent leurs installations à disposition. Ils ont lieu à Saignelégier (mis à part en octobre, au Bois), à Glovelier ainsi qu'à Porrentruy.

Nombre de jours de marché	35 jours
Têtes de bétail commercialisées	3'824 têtes
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3'415 têtes
Contributions	554'000 francs

### Nombre de marchés publics organisés et de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de marchés	35	35	34	35	35	35	35	35	35	29	35
Nombre de têtes	3'719	3'690	3'864	3'647	3'710	3'823	3'825	3'713	3'718	3'150	3415



*Photo 1 : les marchés publics de bétail permettent de créer des prix de référence qui sont d'une importance capitale pour maintenir les prix du bétail en Suisse (photo AgriJura)*

## 6.3 Marchés de moutons

### Nombre de marchés de moutons organisés et effectifs

Quatre des 5 marchés de moutons prévus ont eu lieu, un marché ayant dû être annulé en raison du nombre trop faible d'animaux inscrits. Les marchés de moutons sont organisés à Glovelier.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de marchés	4	4	4	4	4	4	5	5	5	3	4
Nombre de têtes	320	363	382	396	469	410	378	462	470	216	366



Photo 2 : Les marchés de moutons sont organisés à Glovelier (Photo ECR)

## 6.4 Organisation de concours

Comme chaque année, les concours cantonaux de chevaux ainsi que les concours ovins et caprins sont mis sur pied par notre service en étroite collaboration avec les organisations d'élevage et les communes. Les concours de taureaux sont désormais organisés, pour l'ensemble des éleveurs de l'Arc jurassien, à Tavannes (au printemps) et aux Ponts-de-Martel (en automne).

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Chevaux	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.0
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	49	54	43	52	49	51	47	43	41	47
Bovins	Jours de concours	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5	1.0
	Nombre d'animaux <sup>2</sup>	94	71	55	58	36	43	42	42	6	19**
Ovins	Jours de concours	3.5	3	3	3	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	4*
	Nombre d'animaux <sup>3</sup>	582	634	565	587	610	630	693	647	671	669
Caprins	Jours de concours	4	5	5	5	6	6	5.5	5	5	5
	Nombre d'animaux <sup>4</sup>	786	747	649	714	816	882	820	863	857	908

\*Dont ½ jour au printemps \*\* les taureaux qui ont été appréciés au printemps sur les exploitations, en raison du Covid, ne sont pas comptabilisés

### 6.4.1 Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux ont dû être reportés au 29 mars (à Saignelégier) et au 30 mars (à Glovelier et au Mont-de-Coeuve) en raison d'une épidémie de rhinopneumonie équine (herpès équin EHV-1) liée à la rentrée de chevaux ayant participé à des concours internationaux. De plus, en raison du coronavirus, ils ont eu lieu à huis clos, sans rappel pour les élèves-étalons ni proclamation des résultats. Ils ont néanmoins été filmés et retransmis en direct sur la page Facebook du syndicat Ajoie.

Au total, 65 chevaux ont été présentés : 32 étalons franchises-montagnes, 32 élèves-étalons franchises-montagnes ainsi qu'un étalon demi-sang.

<sup>1</sup> Etalons et élèves-étalons primés le jour du concours

<sup>2</sup> Taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

<sup>3</sup> Animaux primés

<sup>4</sup> Animaux primés

Comme à l'accoutumée, le rapport « Elevage chevalin dans le canton du Jura » est téléchargeable sur [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr) sous la rubrique « [production animale](#) » et est à disposition chez les secrétaires des syndicats. Il relate les principales informations au sujet de l'élevage chevalin jurassien et suisse ; il contient également les données concernant les performances et les appréciations des chevaux.

*Photos 3 et 4 : Les concours cantonaux ont eu lieu à huis clos en raison de la pandémie de coronavirus*



#### 6.4.2 Concours intercantonaux de taureaux

En raison de la pandémie, le concours du printemps à Tavannes n'a pas pu être organisé. Les experts se sont déplacés sur les exploitations pour apprécier les animaux.

Le concours d'automne, qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020 en raison du coronavirus, a été organisé pour la première fois, pour tous les éleveurs de l'Arc jurassien, aux Ponts-de-Martel.



*Photo 5 : Le concours de taureaux d'automne a eu lieu aux Ponts-de-Martel pour tous les éleveurs de l'Arc jurassien (Photo ECR)*

### 6.4.3 Menu bétail

Au printemps, le Concours intercantonal de Delémont, organisé habituellement par la Fédération jurassienne d'élevage ovin et caprin, n'a pas eu lieu en raison de la situation sanitaire. Pour permettre malgré tout aux éleveurs de faire pointer leurs ovins, un concours a été mis sur pied le 10 avril au Maira. Toujours au printemps, les concours caprins ont eu lieu du 12 au 23 avril sur 9 places différentes. Au total 908 animaux ont été primés.

En automne, les concours ovins ont été organisés du 21 au 24 septembre sur 5 places différentes. Lors de ces concours, 669 sujets ont été primés.



*Photo 7 : Les concours caprins, ici à Ocourt, intéressent petits et grands ! (Photo ECR)*

## 7 Autres activités

### 7.1 Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- 3 groupes de travail en relation avec les planifications agricoles de l'Agglo, de la SEDRAC et de la ZAM
- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (AgriJura)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission cantonales d'experts des espèces chevaline, ovine et caprine
- Commission des crédits agricoles
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture bio dans le Jura et Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de pilotage "Terres Vivantes"
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Planification directrice cantonale des décharges et carrières"
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau
- Groupe de travail temporaire "Priorisation des améliorations structurelles"

- Groupe de travail temporaire  
"Réduction des coûts de construction en agriculture – quelles solutions ? "
- Membre invité à la Commission des paysages et des sites
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural)

## 8 Personnel du Service au 31 décembre 2021

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury Cristian Pais, <i>stagiaire HEG</i>	032 420 74 03 032 420 74 18
Comptabilité	Korab Sadrija	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin Claude Ciochi Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i>	032 420 74 05 032 420 74 10 032 420 74 08 032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund Solange Fleury-Mouttet Françoise Berberat, <i>secrétariat</i> Jean-Bernard Membrez, <i>secrétariat</i>	032 420 74 15 032 420 74 07 032 420 74 08 032 420 74 06
Droit foncier rural	Hervé Schaffter Clotilde Fleury, <i>secrétaire</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 11 032 420 74 03 032 420 78 32
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz Christian Vernier Franca Grasso, <i>secrétariat</i> Pierre-Olivier Donzé, <i>secrétariat</i>	032 420 74 09 032 420 74 13 032 420 74 12 032 420 78 32
Production animale	Roger Biedermann Nadine Hulmann, <i>secrétariat</i>	032 420 74 14 032 420 78 33

Au 31 décembre 2021, le Service de l'économie rurale comptait 16 collaborateurs/trices, un stagiaire, pour 12.05 emplois équivalent plein temps.

Courtemelon, juin 2022 / JPL - cp